

ADM- 93-2024

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

STUDIO ASTRÉA
3 PLACE DU 4 SEPTEMBRE 1944

LE 14 SEPTEMBRE 2024

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu la demande reçue le 13 août 2024 présentée par Madame Leslie MONERAT, Studio ASTRÉA, 3 place du 4 septembre 1944 – 71380 SAINT-MARCEL, tendant à occuper temporairement le domaine public, le samedi 14 septembre 2024, de 17h00 à 22h00, afin d'organiser un évènement pour la première année d'ouverture de son studio,

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser l'occupation du domaine public au niveau du studio ASTRÉA situé, 3 place du 4 septembre 1944 et qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des participants à cet évènement,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Madame Leslie MONERAT, Studio ASTRÉA, est autorisée à occuper le domaine public, le samedi 14 septembre de 17h00 à 22h00, pour l'installation de tables devant la vitrine de son établissement, situé 3 place du 4 septembre 2024.

Article 2 : La responsable de cet évènement veillera à faciliter l'accès aux piétons sur la Place du 4 Septembre et veillera également à la sécurisation de l'évènement.

Article 3 : La mise en place des tables devra être faite de façon à ne pas obstruer les accès aux commerces et aux habitations et retiré dès la fin de l'évènement.

Article 4 : La vente et consommation d'alcool sur la voie publique est interdite.

Article 5 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 26 août 2024

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou

notifié le **27 AOUT 2024**

Le Maire
Raymond BURDIN

